CLAP / INFOS

Février 2021 - N° 54 - www.ville-clapiers.fr

Le magazine de la Commune de Clapiers

COMMUNE DE CLAPIERS
www.ville-clapiers.fr

Ensemble, réalisons notre transition écologique

- Conseil Consultatif
- Zéro phyto
- Réduction des déchets
- Écomobilité
- Transition énergétique

Transition écologique
Ville de Clapiers

©Format drone_BS

DANS VOTRE MAGAZINE CE MOIS CI

SOMMAIRE

/ P 03 - Campagne nationale de vaccination
/ P 04 - Démocratie participative
/ P 06 - Mobilités actives
/ P 08 - DOSSIER Transition écologique
/ P 12 - Gestion des déchets
/ P 15 - Urbanisme
/ P 19 - Agenda

RETROUVEZ EN TEMPS RÉEL TOUTES LES MESURES CONTRE LA COVID-19
sur notre page Facebook/Ville de Clapiers
ou sur notre site web www.ville-clapiers.fr
ou sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

OUTILS NUMÉRIQUES POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19

Dépistage Covid
MesConseils Covid
#Tous AntiCovid

CRÉDITS

Directeur de la publication : Éric PENSO, Maire de Clapiers
Conception, réalisation : Service Communication

Impression : Impact Imprimerie
N°ISSN : 2551-8054 6 - Dépôt légal à parution

/ SANTÉ- COVID 19

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION POUR LES PERSONNES À PARTIR DE 75 ANS

Le 18 janvier dernier, le lancement pour la vaccination a débuté pour les personnes vulnérables. Au regard du grand nombre de demandes, n'hésitez pas à prendre rendez-vous dès à présent ou à vous connecter régulièrement si les créneaux sont déjà complets.

QUI EST CONCERNÉ ?
✓ les + de 75 ans
✓ les personnes susceptibles de développer des formes graves de la maladie à cause de leur pathologie (cancers, maladies rénales sévères, greffes ou trisomie). Ces personnes à haut risque doivent d'abord consulter leur médecin traitant qui leur délivrera une attestation de droit.

COMMENT PRENDRE RDV ?
✓ sur le site web : www.sante.fr
✓ via la plateforme : www.doctolib.fr
✓ par téléphone : ☎ 08 09 54 19 19,
ou n° vert national ☎ 0 800 009 110, de 8 h à 22 h, 7 j/7.

VOTRE RÉFÉRENT VACCINATION A CLAPIERS

Pour toute information, vous pouvez contactez Delphine Guerin Lapotre ☎ 06 07 81 05 46
du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h & 14 h-17 h,
ou par 🖷 vaccination@ville-clapiers.com

OÙ SE FAIRE VACCINER ?
La Clinique du Parc, à Castelnau-le-Lez, a été désignée par les autorités sanitaires pour notre secteur. Mais vous pouvez aussi prendre rendez-vous dans l'un des centres de vaccination de proximité.

/ BIEN GRANDIR À CLAPIERS

LES ACCUEILS DE LOISIRS PRÉPARENT LES VACANCES D'HIVER

Les accueils de loisirs municipaux fonctionneront du lundi 15 au vendredi 26 février, chez "Mélodie & Harmonie" et du lundi 15 au mercredi 17 février et du lundi 22 au mercredi 24 février, chez "Harmonie plus".

Les thèmes des vacances :
- "Les pirates", chez Mélodie (- de 6 ans)
- "Clapiers nordique", chez Harmonie & Harmonie plus (+ de 6 ans)

Toutes les réservations se feront via le PORTAIL FAMILLE ENFANCE du lundi 1er au vendredi 12 février, avant 12 h

Si votre enfant n'a pas fréquenté les ALSH en 2020, s'il est au collège ou que vous n'avez pas de compte "Portail famille", contactez le secrétariat du service Enfance-Jeunesse pour procéder à son inscription.

©Ville de Clapiers_XS

PLUS D'INFOS SUR

- ALSH Harmonie & Harmonie plus :
☎ 06 88 82 24 66
- ALSH Mélodie :
☎ 06 24 82 28 41
- Secrétariat Enfance-Jeunesse :
☎ 06 86 68 95 67

Portail famille : https://portail-clapiers.ciril.net

/ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

MOBILITÉS ACTIVES
PARTICIPEZ AU 1ER COMITÉ DE PROJET

Conformément à ses engagements, la Municipalité crée un premier comité de projet sur le thème des mobilités actives (piéton, vélo, trottinettes, etc.). Vous souhaitez y participer ? Faites acte de candidature pour devenir l'un des 12 membres qui élaboreront la politique communale de mobilité.

La Municipalité tient à **associer les citoyens** qui le souhaitent à l'élaboration et à la mise en place d'une politique ambitieuse de mobilités actives. En décembre 2020, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité l'instauration de **"comités de projet"**. Il s'agit d'instances de démocratie participative, qui associent élus, associations, citoyens pour "co-construire" les politiques communales d'intérêt général.

Quels sont les objectifs ?

- "co-construire" la politique de mobilité communale,
- développer l'usage de la marche, des vélos, des trottinettes et autres mobilités actives pour les déplacements quotidiens,
- faire remonter les problèmes de terrain et participer à la recherche de solutions,
- concevoir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public.

Qui peut se porter candidat ?

Les habitants de la Commune, qui souhaitent s'engager bénévolement, qui se rendent disponibles pour une participation assidue aux travaux de ce groupe (de 1 à 3 réunions par trimestre), qui pratiquent les mobilités actives au quotidien. La durée de l'engagement demandé est de 3 ans minimum.

Quelle sera la composition du Comité de projet ?

12 membres maximum, dont deux élus de la majorité, un élu de la minorité et 9 citoyens, dont certains peuvent représenter une association qui a un objectif de promotion des mobilités actives au quotidien.

Comment s'inscrire ?
PROPOSEZ VOTRE CANDIDATURE
avant le 15 février 2021 par courriel :
cyrille.triozon@ville-clapiers.com

Les candidats seront réunis début mars (soit en présentiel, soit en visioconférence selon les conditions sanitaires), pour leur préciser les objectifs du Comité de projet, apprendre à se connaître et fixer un calendrier. Si nécessaire, un tirage au sort sera effectué pour désigner 9 participants. Les candidats non sélectionnés seront retenus comme suppléants.

Engagez-vous ! Participez !
Faites avancer les mobilités actives à Clapiers !

Une fois le Comité de projet constitué, une formation rapide sera prodiguée aux membres sur les enjeux et les savoir-faire en matière de mobilité, avec des visites de terrain. Le groupe décidera ensuite des sujets sur lesquels ils travailleront en priorité.

PLUS D'INFOS SUR
cyrille.triozon@ville-clapiers.com

BUDGET PARTICIPATIF :
LES JEUX SORTENT DE TERRE

En votant pour le budget participatif 2019, les Clapiérois ont sélectionné deux projets. La crise du COVID-19 a fortement ralenti leur réalisation, mais aujourd'hui ils se concrétisent.

/ Agrandissement et réaménagement de l'aire de jeux pour jeunes enfants sur l'esplanade Jean Jaurès.
Il s'agit du projet n° 6 porté par Valérie Quitman. Il concerne l'installation de trois équipements : une maison de couleur beige, un nénuphar et un parcours d'agilité, pour un montant de 45 000 €. Les travaux débuteront début février. L'installation des jeux se déroulera sur trois semaines à partir du 22 février. L'aire devrait être de nouveau accessible aux enfants à partir du 15 mars.

/ Aménagement de jeux et de mobiliers en bois dans la cour de l'école Victor Hugo, rue du Bosc.
Ce projet de 8 830 € est en cours d'étude par nos services et son auteur, Jocelyn Colou. Nous vous tiendrons informés de son état d'avancement.

Localisation

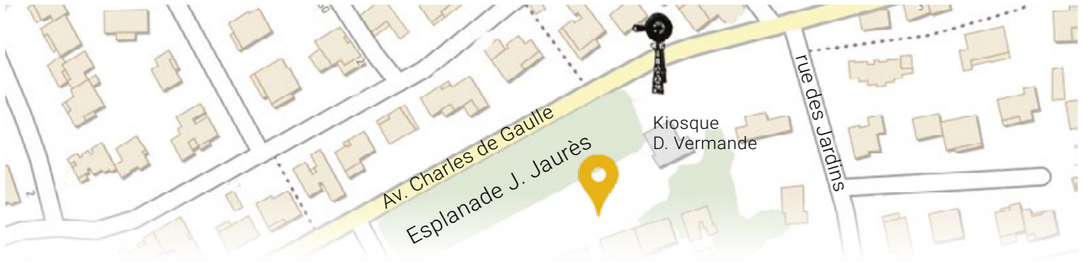

Les tout-petits vont pouvoir ramper, grimper, développer leur équilibre et leur créativité dans ce nouvel espace de jeux qui leur est spécialement réservé

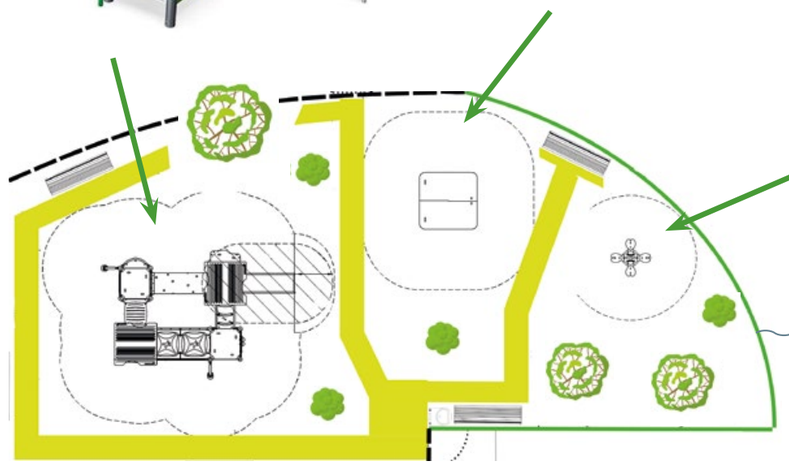

MONTANT DES TRAVAUX
45 000 €

/ MOBILITÉS ACTIVES

CLAPIERS SE DOTE D'UNE CHARTE CYCLABLE

Afin d'encourager et de faciliter encore plus l'usage du vélo dans la Commune, la Municipalité a adopté une charte cyclable en 12 points.

Pourquoi une telle charte ?

L'objectif est d'intégrer ce mode de mobilités actives dans tous les aspects de notre vie quotidienne, mais aussi de le prendre en compte dans tous les projets communaux. Ceci concerne différents volets :

- La communication positive pour promouvoir ce moyen de déplacement,
- la sécurité,
- les aménagements nécessaires,
- le stationnement, etc.

Cette charte donne des orientations générales, des domaines d'application.

Elle ne fixe pas d'objectifs chiffrés ni de mesures contraignantes. Elle représente un premier pas pour définir une politique de mobilité favorable aux piétons, aux utilisateurs de vélos, de trottinettes, etc.

À qui s'adresse-t-elle ?

- Aux décideurs (élus),
- aux services communaux,
- et aux acteurs économiques de Clapiers.

/ CHARTE CYCLABLE DE CLAPIERS

1. Tenir compte du vélo, des mobilités actives et des autres mobilités légères* dans la politique de déplacements.
2. Organiser la promotion permanente de l'usage du vélo.
3. Décliner au niveau communal le schéma des aménagements cyclables métropolitains.
4. Bâtir un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable, qui identifie et priorise les tronçons à aménager.
5. Assurer la complémentarité et l'interconnexion du vélo avec les autres modes de transport.
6. Intégrer la dimension vélo dans tout projet de réaménagement ou d'aménagement d'infrastructure et d'urbanisme.
7. Multiplier les dispositifs sécurisés et accessibles de stationnement dans les logements et près des commerces, des services et des équipements, ainsi que dans les pôles d'emplois et d'études.
8. Assurer des liaisons efficaces vers les communes voisines.
9. Veiller à ce qu'un budget spécifique significatif et annuel soit affecté au vélo.
10. Offrir aux enfants et aux jeunes la sécurité sur les trajets scolaires
11. Prendre en compte le vélo sur les lieux de travail (stationnement, sécurité, promotion des plans de déplacements d'entreprises/administrations, plans de prévention des risques routiers...).
12. Mettre en place un dispositif efficace visant à faire respecter, par tous les usagers de l'espace public, les aménagements cyclables et les cyclistes.

/ DÉFINITION DES MOBILITÉS LÉGÈRES* :

- Mode actif : requiert la force musculaire, avec assistance électrique ou non
- Électromobilité : avec un moteur électrique
- Engin de Déplacement Personnel (EDP) : mode individuel
- Modes légers : < 40 kg

COVOITURAGE

UNE NOUVELLE AIRE PLUS PRATIQUE POUR PARTAGER LES TRAJETS

Depuis le 1er janvier, l'aire de covoiturage a été déplacée vers le parking du Parc (sur le boulevard de la Liberté). Dès 2013, la Ville de Clapiers s'est impliquée dans ce mode de transport partagé. En effet, il facilite les déplacements de courte distance tout en luttant contre les embouteillages et la pollution de notre aire urbaine.

A LA BASE DU COVOITURAGE : LE PARTAGE

Le covoiturage est une forme modernisée et structurée de l'auto-stop. Le chauffeur accepte de transporter dans son véhicule d'autres personnes devant effectuer le même trajet que lui. Pour le(s) passager(s), ce service peut être gratuit ou payant (avec une rémunération versée au chauffeur, par exemple avec **blablacar.fr**, filiale de la SNCF). Chauffeur et passager(s) sont fréquemment mis en relation par des sites Internet.

POUR QUELLES DESTINATIONS ?

Les longs déplacements se font d'habitude de centre à centre, entre grandes villes. Sauf accord avec le chauffeur, un Clapiérois(e) commence souvent son co-voiturage à Odysseum ou Prés d'Arènes. Pour les liaisons quotidiennes domicile-travail, les trajets "covoiturés" s'organisent à partir d'arrêts prédéterminés, comme le parking de Clapiers.

DÉVELOPPER LE COVOITURAGE LOCAL AU QUOTIDIEN

Des initiatives sont nées pour mettre en relation, au quotidien, les offres et les demandes de trajets. Il existe ainsi **rezopouce.fr,** un service gratuit et sans réservation qui concerne les communes du nord de Clapiers. Dans le même esprit, la région Occitanie expérimente le réseau **picholines.fr** en Pays Cœur d'Hérault. La Métropole de Montpellier a noué un partenariat avec **klaxit.com** pour développer le covoiturage du quotidien pour ses 31 communes, dont Clapiers. Le parking de covoiturage est promis à un bel avenir.

VIE ASSOCIATIVE

DEUX NOUVELLES BATTERIES POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Depuis la création de l'école de musique en 2011, l'équipe pédagogique a toujours veillé à ce que les élèves puissent pratiquer la musique dans les meilleures conditions possibles au sein des locaux de l'Espace Culturel Jean Penso. Ainsi, pour l'année scolaire 2020-2021, Jérôme Viollet, le tout nouveau professeur de percussions, a proposé de renouveler les batteries de la salle Jacky Azéma. Ces instruments sont également régulièrement utilisés lors des concerts proposés durant la saison culturelle clapiéroise, notamment dans la salle Georges Dezeuze, ou bien lors de la Fête de la Musique ou des Internationales de la guitare. Grâce à la subvention accordée par la Mairie de Clapiers, l'école a pu faire l'acquisition d'un instrument neuf d'excellente qualité. La revente des deux anciennes batteries à un prix modique a permis l'achat d'une seconde batterie d'occasion de bonne qualité. Il nous tarde de vous les faire entendre lorsque les concerts publics seront de nouveau possibles !

Toute l'équipe de l'école de musique remercie la Mairie pour son engagement tout au long de l'année.

/ DOSSIER

Transition écologique
Ville de Clapiers

LE CHEMIN DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BILAN CARBONE :
UNE ÉTAPE ESSENTIELLE DE NOTRE DÉMARCHE

Consciente des enjeux écologiques et du rôle central de l'action publique de proximité, la Commune de Clapiers a pour ambition de définir une stratégie bas-carbone pour les années à venir, s'inscrivant ainsi de manière volontariste et innovante dans la dynamique portée par la Métropole de Montpellier.

QU'EST-CE QU'UN BILAN CARBONE ?

C'est une méthode/outil qui permet de réaliser le bilan annuel de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par le fonctionnement de la commune. C'est aussi une démarche ambitieuse, non obligatoire, impulsée par notre commune. En effet le Conseil municipal a fait le choix de réaliser le bilan sur l'ensemble de nos compétences selon la méthode de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), n'excluant ainsi aucun poste d'émission.

DANS QUEL OBJECTIF ?

Une fois le bilan carbone réalisé, il s'agira ensuite de hiérarchiser le poids de ces émissions GES, d'identifier les causes et les déterminants de celles-ci, d'apprécier la dépendance des activités de la collectivité à la consommation d'énergies fossiles et enfin de préconiser des actions à court et à moyen terme pour réduire ces émissions et ainsi définir une stratégie bas-carbone pour les années à venir.

COMMENT INITIER CETTE DÉMARCHE ?

La Municipalité a décidé de travailler prioritairement sur les leviers directs avec l'aide d'une agence spécialisée (Agence d'Accompagnement de la Transition des Territoires et des Entreprises : AGATTE) pour réaliser un bilan complet.

"Face aux crises mondiales (sanitaire, climatique, démocratique, économique et sociale), la transition écologique n'est pas une option. Changer notre mode de vie (consommation, production) exige une large adhésion de la population. Avec mes collègues élus et les agents municipaux, je veillerai à nous donner les moyens d'y parvenir à notre échelle".

Thierry NOËL
adjoint au maire,
délégué à l'environnement
et la Transition écologique

QUEL CALENDRIER ?

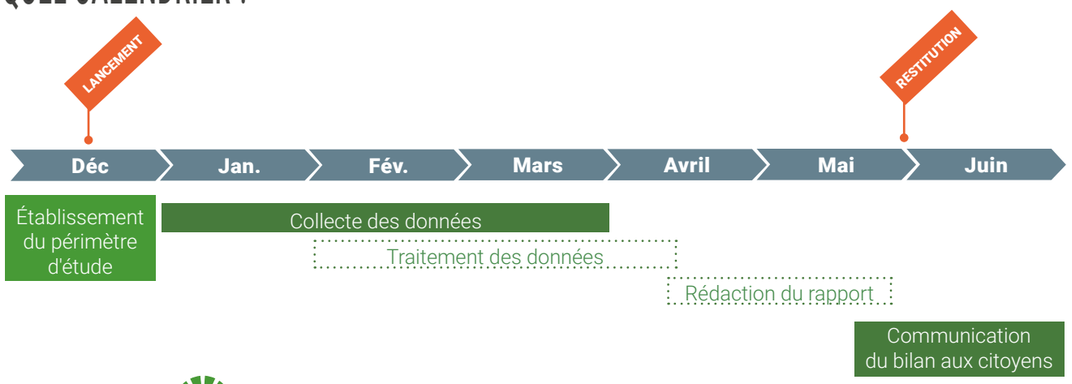

/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

BILAN CARBONE

EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)		
DIRECTES	INDIRECTES	INDIRECTES PRODUITES PAR LES ACTIVITÉS DE LA COLLECTIVITÉ
Provenant de nos installations fixes ou mobiles (voitures, camions…) ; les consommations de gaz naturel, électricité, bois des bâtiments, l'utilisation de gaz frigorigènes pour l'usage des climatisations, groupes froids des restaurants scolaires...	Associées à la production d'électricité, de chaleur ou de froid pour les activités et le patrimoine.	Déplacements domicile-travail de nos agents, déplacements professionnels, déplacements des usagers des équipements municipaux (ex : les écoliers et leurs parents), les achats alimentaires pour les restaurants scolaires, matériel informatique, achats divers, fin de vie des déchets générés par les agents, entretien des bâtiments.

REGARD DES CITOYENS

Une fois ce diagnostic réalisé, il deviendra possible au Conseil Consultatif Citoyen pour la Transition Ecologique (en cours de constitution) et/ou au comité de projet ad hoc de se mobiliser sur la base de ce document pour :
⇨ s'approprier les enjeux énergie-climat en général et sur notre territoire en particulier.
⇨ commencer à matérialiser et à hiérarchiser les enjeux pour la commune.

ET VOUS, CONNAISSEZ-VOUS VOTRE BILAN CARBONE ?
www.bilancarbonepersonnel.org

PLUS D'INFOS : service Transition écologique
☎ 04 67 55 90 17
cyrille.triozon@ville-clapiers.com

L'ÉNERGIE SOLAIRE, UNE RÉALITÉ À CLAPIERS

Depuis 2012, la Commune de Clapiers a investi dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments municipaux :
- L'école élémentaire Victor Hugo (site du Calvaire) disposant d'une surface de 30 m²,
- les ateliers des services techniques avec 48 m².

©Ville de Clapiers - DC

©Formatdrone_BS

/ EN QUELQUES CHIFFRES

- **PRODUCTION 2019-2020 :**
  14 578 kWh
- **Montant revendu au réseau :**
  près de 2 000 €/an

/ TRANSITION ECOLOGIQUE

©Jean-Michel Ceas

LANCEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF (3CTE)

Installée depuis mai 2020, la Municipalité place la Démocratie participative et la Transition écologique au cœur de l'action municipale de ce nouveau mandat. Le 14 décembre dernier, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la création d'un outil participatif et citoyen : le Conseil Consultatif Citoyen pour la Transition Ecologique.

Véritable enjeu de notre siècle, pour la préservation des conditions d'habitabilité de la planète par l'homme (notamment pour les jeunes générations), **la transition écologique implique un changement de modèle** : économique, social et sociétal. Il est donc urgent de transformer en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Cette mutation indispensable nécessite **d'impliquer l'ensemble des citoyens et notamment ceux qui œuvrent au sein du milieu associatif.**

/ ZOOM SUR LE 3CTE

Composée de 14 citoyens, parmi lesquels 3 élus et 3 représentants d'associations de la Commune tirés au sort, cette instance a vocation à contribuer à l'évaluation des dispositifs mis en place par la Municipalité, dans le champ des politiques publiques de la transition écologique jusqu'en 2026. Cet outil favorisera également l'information et la pédagogie auprès du grand public, autour des valeurs d'éducation populaire.

En janvier, les associations du village ont fait acte de candidature. Les modalités relatives aux citoyens pour intégrer ce comité vous seront prochainement communiquées.

PLUS D'INFOS : service Transition écologique ☎ **04 67 55 90 17** - cyrille.triozon@ville-clapiers.com

ZÉRO PHYTO : UN DYNAMISME DURABLE POUR NOTRE TERRITOIRE

Depuis 2007, notre Commune poursuit une politique engagée en faveur du zéro phyto.

Clapiers était une des premières communes à renoncer, il y a 13 ans, à l'usage des pesticides et autres fongicides pour l'entretien de ses espaces verts. Cette volonté s'est traduite en 2016 par l'obtention du niveau 2 d'engagement dans la Charte régionale "Objectif zéro phyto dans nos villes et nos villages" décerné par la FREDON Occitanie. En 2019, **notre engagement a été récompensé** par le niveau 3, après l'arrêt des traitements phytosanitaires sur le stade "pelousé" Hélios Guijarro. La nouvelle équipe municipale élue en 2020 a la volonté de poursuivre ces actions, qui visent à protéger notre santé, les milieux naturels et la biodiversité. Ainsi, une démarche a été entreprise auprès du ministère de la Transition écologique pour l'obtention en 2021 du Label national "Terre Saine, communes sans pesticides". Ce label, décerné pour une période de 3 ans, permettra d'intégrer un réseau de compétences et d'élargir nos actions de sensibilisation aux particuliers et aux agriculteurs.

L'ARRÊTÉ ANTI-PESTICIDES DE CLAPIERS ANNULÉ

À la demande de la préfecture de l'Hérault, l'arrêté anti-pesticide pris en septembre 2019 par le maire de Clapiers a été annulé. Celui-ci interdisait l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des habitations et des lieux publics. L'arrêté a donc été retiré, avant le début d'un contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier. En 2020, la justice administrative a fait casser de nombreux arrêtés pris par les maires, pour interdire l'épandage de pesticides sur leurs communes.

LE CONSEIL D'ÉTAT DIT DÉFINITIVEMENT NON

Dans un arrêt du 31 décembre 2020, le Conseil d'État confirme la jurisprudence interdisant aux maires de prendre des arrêtés "anti-pesticides" dans leurs communes. Les juges ont en effet estimé que la réglementation de ces produits contestés relève des prérogatives de l'État.

Cet avis est très défavorable, à la fois pour la biodiversité et pour notre santé, mais nous restons très mobilisés.

Gilles Dutau
Conseiller municipal à la Biodiversité

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À Clapiers, cette initiative a été adoptée en octobre 2019, sous l'impulsion de la majorité municipale. L'éclairage public est en effet coupé entre minuit et 5 h du matin, dans une grande partie du village. Depuis 1 an, cette volonté politique a porté ses fruits. Les effets nocifs de l'éclairage artificiel ont été réduits, tout comme la consommation d'électricité, ce qui a entraîné des économies pour la Commune.

Cette volonté de l'équipe municipale s'inscrit dans une démarche de transition écologique alliant économies énergétiques et budgétaires.

Cette action permet de :
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- préserver nos ressources naturelles
- diminuer notre dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, gaz, uranium),
- diminuer les nuisances lumineuses,
- protéger la biodiversité et la faune,
- contribuer à améliorer notre santé.

/ L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN CHIFFRE

L'objectif est de changer le regard sur nos usages de la lumière artificielle afin de ne plus la laisser dans tous les lieux déserts d'activités ou de passage, comme un robinet ouvert, sans aucune interrogation.

1 185 postes lumineux (sur 1 500) sont impactés par l'extinction de minuit à 5 h = **soit 14 tonnes de CO2/an évitées** **et une économie de 16 868 €/an**

Selon l'ADEME, **l'éclairage public** représente environ 20 % du budget énergie d'une collectivité et 50 % de la consommation électrique. Un poste lumineux fonctionne durant 4 300 h/an.

Cela représente une économie de production électrique de 130 000 kWh. C'est l'équivalent d'émission annuelle de gaz carbonique d'une dizaine de voitures ou d'une Twingo ayant parcouru environ 200 000 km en ville.

Ils font comme nous !

Aujourd'hui, ce sont un peu plus de 12 000 communes qui ont mis en œuvre l'extinction partielle ou totale de leur éclairage public. Les communes de Prades-le-Lez, de Castries, de Sussargues, de Mauguio, de Carnon et de Montpeyrou pratiquent l'extinction de l'éclairage public. D'autres l'envisagent, car l'extinction partielle a pour objectif de concilier au mieux les besoins humains et le respect de la biodiversité. C'est une mesure de bon sens qui consiste à ne pas éclairer inutilement nos quartiers en cœur de nuit quand les besoins humains sont quasi nuls. **Elle constitue l'action la plus efficace pour diminuer la pollution lumineuse et éviter un gaspillage d'énergie.**

UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Cette extinction complète d'autres mesures menées en collaboration avec les services de la Métropole comme la suppression des candélabres "boules" (diffusant autant de lumière vers le ciel qu'au sol) en les remplaçant par des candélabres LED, moins énergivores, éclairant vers le sol. Depuis 2019, cela représente sur Clapiers :
- **156 points lumineux.**
- **70** seront remplacés en 2021.

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Montpellier Méditerranée Métropole a pour ambition de réduire les déchets ménagers résiduels (ceux de la poubelle grise) de 40 % d'ici à trois ans. La Commune de Clapiers accompagne cette action dans le cadre de sa politique de Transition Ecologique. Il s'agit aussi de réduire les déchets ménagers à la source afin qu'ils ne soient plus collectés.

Le savez-vous ?

Chaque Français produit en moyenne 516 kg de déchets par an. Ceux-ci sont éliminés par enfouissement, par incinération, mais très peu recyclés. Quel que soit leur mode d'élimination, les déchets ont un impact environnemental important en polluant l'air, l'eau et les sols. De plus, leur enfouissement et leur l'incinération comptent pour environ 7 % des émissions de gaz à effet de serre du bilan national (source ADEME). **Réduire notre impact environnemental et notre bilan carbone passe donc, concrètement, par la réduction de nos déchets.**

Première étape : TRIER

Les déchets non triés représentent une part importante de nos poubelles grises.

STOP au plastique

Massivement utilisé dans l'industrie alimentaire, le plastique est un problème. Sa fabrication, à partir de pétrole, engendre un important gaspillage de matières premières. En effet, il sert majoritairement pour des contenants à usage unique et des suremballages souvent inutiles. Matériau pratiquement indestructible, il termine très rapidement son utilisation – mais pas sa vie - comme déchet dans une poubelle. Son recyclage reste très limité. Son élimination passe donc la plupart du temps par l'incinération. Abandonné aussi dans les espaces publics ou naturels, il devient une source de pollution permanente. Celle-ci affecte les sols, les eaux, des continents jusqu'aux océans qui contiendront, en 2050, plus de déchets plastiques que de poissons (rapport 2015 de la fondation Ellen MacArtur).

Limitons ainsi au maximum l'usage du plastique.

TRANSFORMER les biodéchets

Les biodéchets représentent 30 % de notre poubelle grise alors qu'ils peuvent être réduits ou revalorisés. Nous pouvons réduire facilement leur volume : en évitant le gaspillage alimentaire au sein de notre foyer, en utilisant la poubelle orange ou un composteur, individuel ou collectif. Ces petits gestes permettent de réduire d'environ 80 kg le volume de sa poubelle.

Ce qui pourrait changer pour vous ?

La Métropole de Montpellier envisage instaurer une "tarification incitative" sur les déchets. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, mais d'un moyen de financement du service public de prévention et de gestion des déchets. La facturation intègrerait ainsi le niveau de production de déchets des usagers, alors incités financièrement à des comportements vertueux.

La tarification incitative en discussion à la Métropole !

Véritable volonté politique, cette mesure est actuellement à l'étude, avec une concertation préalable des maires et des usagers. Une expérimentation sur notre territoire est ainsi prévue, avec l'objectif de récompenser les citoyens réduisant leurs déchets. Leur taxe de collecte sera ainsi diminuée.

Depuis la fermeture de la décharge de Castries, nos déchets sont exportés en camion, vers Marseille ou l'Espagne. Cela constitue une facture de près de 11 millions d'euros par an ! Aussi, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole et son équipe souhaitent engager une nouvelle stratégie alliant responsabilité environnementale et diminution de l'impact budgétaire.

Une prise de conscience citoyenne !

Il devient donc impératif d'accompagner ce changement, pour modifier notre modèle de consommation et contrôler notre production de déchets. Avec ce nouveau principe de tarification incitative, les usagers sont encouragés à modifier leurs comportements vers :

- **La diminution des quantités de déchets produits,**
- **la pratique du compostage domestique,**
- **l'augmentation du tri (collectes, déchetteries).**

La tarification incitative est une mesure de justice sociale et environnementale, qui a déjà été expérimentée avec succès dans d'autres territoires.

CONSEILS UTILES POUR DIMINUER LE VOLUME DE NOTRE POUBELLE GRISE :

☑ **Respecter** les consignes de tri, pour exclure tous les déchets recyclables de la poubelle grise.

☑ **Utiliser** un composteur individuel ou collectif.

☑ **Réduire** le gaspillage alimentaire.

☑ **Limiter** l'achat d'eau en bouteille en plastique et favoriser les gourdes réutilisables.

☑ **Acheter en vrac** en s'équipant de sacs à vrac, de bocaux en verre ou encore de sacs à pain.

Dès 2021, plusieurs actions de soutien seront menées à Clapiers

- L'accompagnement pour la mise en place de composteurs des biodéchets : collectifs à l'échelle des quartiers et individuels chez les particuliers.
- La mise en place d'une ressourcerie, un lieu vous proposant divers ateliers de réparation, de recyclage pour donner une seconde vie aux objets, et des animations autour du zéro déchet (consommation responsable, cuisine anti-gaspi…).
- L'utilisation de vos propres contenants réutilisables, proposée par plusieurs commerçants de Clapiers. Vous les reconnaîtrez au macaron "Mon Commerçant m'emballe Durablement" apposé sur leur vitrine.
- L'engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires,
- Le soutien au projet "École Zéro Déchet" porté par la communauté éducative de l'école élémentaire.

Des initiatives à Clapiers
- Le World-Clean Up Day : chaque année à la mi-septembre,
facebook : Les cartons de la solidarité

Des associations pour vous aider :
facebook : Clapiers En Transition
- www.montpellier0dechet.wordpress.com
- www.oc-consigne.fr
- www.compostons.org

PLUS D'INFOS :
www.montpellier3m.fr/villebelle

service Transition écologique / ☎ 04 67 55 90 17
cyrille.triozon@ville-clapiers.com

si vous souhaitez donner une seconde vie à des objets dont vous n'avez plus l'utilité, il existe des alternatives à la déchetterie :
- www.geev.com/fr
- donnons.org

LES BOIS PRIVÉS, DES ESPACES À PROTÉGER

La protection des arbres et boisement est un enjeu public majeur, et notamment en zone urbanisée. Le dérèglement climatique assuré pour le siècle à venir démultiplie cet enjeu. Leur protection passe par la prise de conscience individuelle et collective de leur valeur. Chacun est responsable de la protection des arbres et boisements dont il est propriétaire. La Commune a récemment rappelé aux propriétaires concernés par des espaces boisés classés, leurs droits et devoirs concernant la protection des arbres sur leur parcelle.

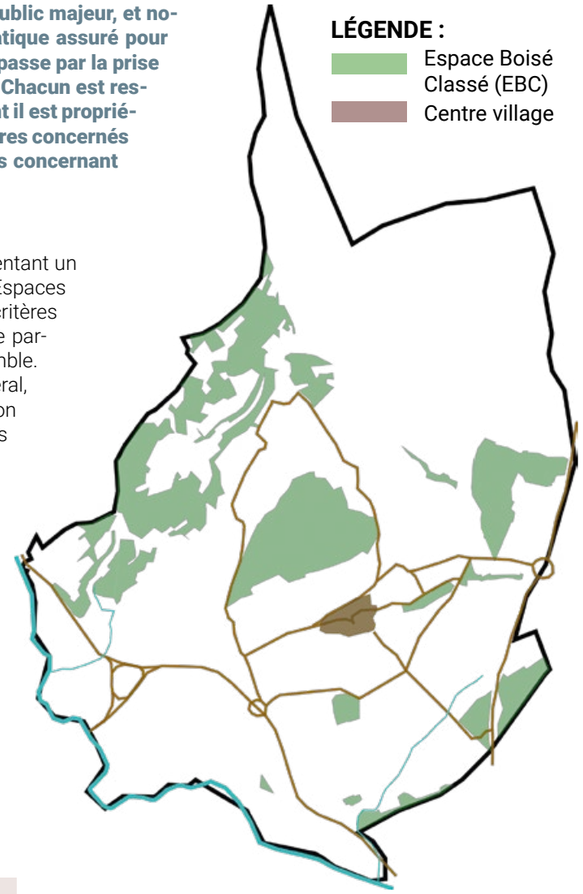

Qu'est-ce qu'un Espace Boisé Classé (EBC) ?

Sur notre commune, certains arbres et boisements présentant un intérêt écologique et paysager sont identifiés comme Espaces Boisés Classés par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les critères pour ce classement s'appréhendent au-delà de la simple parcelle. Le territoire des EBC est considéré dans son ensemble. Sa trame est définie dans une perspective d'intérêt général, avec pour objectif la protection des arbres, la préservation et la reconstitution des continuités écologiques ou "trames vertes".

Un véritable enjeu à Clapiers

La continuité des milieux boisés est vitale pour renforcer la biodiversité et éviter la désagrégation du vivant, notamment dans les zones résidentielles. Dans la métropole de Montpellier, ces espaces ont été peu à peu grignotés par les projets urbains au cours des dernières décennies. Le maintien et le renforcement des boisements sont vitaux. Ils assurent la résilience de notre milieu de vie, comme la résistance à l'érosion des sols, la canicule, la sécheresse, les inondations, la résilience du tissu vivant face aux parasites, aux maladies, aux espèces invasives, bref au maintien des "services écologiques" que le vivant rend aux habitants.

Propriétaires quels sont vos obligations ?

Dans les EBC, la conservation des arbres et boisements prime : les permis de construire seront refusés s'ils compromettent leur préservation. **Les coupes et abattages doivent obligatoirement être déclarés en Mairie**, avec une exception pour l'enlèvement d'arbres dangereux. **Couper les arbres est interdit.**
L'entretien est néanmoins nécessaire, parfois règlementé par des obligations légales de débroussaillement.

PLUS D'INFOS :
Pour savoir si votre propriété est impactée par un EBC, consultez la fiche d'information liée à votre parcelle sur le Géoportail de l'Urbanisme

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

/ TRIBUNE LIBRE

À la suite d'une erreur technique, la tribune du groupe des élus minoritaires a souffert d'une coupure de texte. Le groupe majoritaire a décidé de laisser donc l'emplacement de son expression de février pour rééditer cette tribune.

EXPRESSION DES CONSEILLERS DU GROUPE MINORITAIRE

GROUPE :
Ensemble et autrement à Clapiers

NOS MEILLEURS VŒUX AUX CLAPIÉROIS.ES

Une année 2021 pour tourner la page de 2020, marquée par le coronavirus.
Cette pandémie, en mettant la société à l'arrêt, aura offert un espace pour repenser nos priorités : prendre soin de nos proches, protéger les plus faibles, mais aussi préserver la nature. Nous avons le choix entre poursuivre le monde d'avant, avec ses illusions : celle de la croissance infinie, du "travailler plus pour consommer plus", d'une nature surexploitée ou bien dévier la trajectoire pour avancer vers un futur réaliste, désirable, tenant compte des limites planétaires.
Nous souhaitons que 2021 voie l'inflexion de la société vers la transition écologique et sociale : vers un monde solidaire, vivable pour nous, nos enfants et l'ensemble du vivant. Une transition faisant appel à nos imaginaires collectifs pour réécrire cette nouvelle page de l'histoire humaine.
Cette page blanche, commence ici avec vous, à Clapiers, dans notre façon de vivre ensemble, de partager, de prendre soin des autres et de la nature.

CARTON ROUGE ! : PESTICIDES TOUJOURS ET ENCORE !

Les épandages de produits phytosanitaires continuent sur Clapiers.

Le Maire a certes pris un arrêté, dit « anti-pesticides », en 2019, avant les élections municipales.

Il ne l'a pas fait ensuite appliquer et il l'a même subrepticement retiré durant le premier confinement, ouvrant la porte à de nouveaux épandages, notamment devant la toute nouvelle Maison de la Petite Enfance.

Même certaines terres de la Métropole proches de Plan-Guirard (« Agri-parc » de Viviers censé combiner agriculture de proximité et protection de la biodiversité) sont concernées.

Pourtant des alternatives écologiques existent, comme l'utilisation de paillages à base de bois fragmenté qui pourraient être fournis localement par les déchets verts des habitants de la Métropole.

Commune, Métropole, Etat, tous préfèrent des coups de Com', payés par les contribuables, à la préservation de la santé des citoyens, pourtant déjà fort malmenée en ces temps présents.

/ EN BREF

LECTURE

Une nouvelle plongée dans l'univers à l'envers de Llyrics Erozion

Llyrics Erozion, groupe de rock littéraire clapiérois poursuit son aventure littéraire avec "En substance...". La 2e partie se faisait attendre depuis 3 ans, laissant les lecteurs dans le noir absolu quant à la destinée de ses 4 héros.

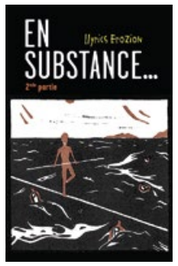

L'histoire plonge le lecteur quelques années après La Grande Catastrophe qui a réduit le monde à un seul bout de la terre encore vivable et dévoilé une Faille dans laquelle s'est engouffré l'héritier dévergondé de l'empire pétrolier Knockwell. Ce dernier règne depuis en commandeur despote sur la substance et son exploitation, possède son propre état. Aujourd'hui est un grand jour. Il a capturé les 4 visiteurs descendus du ciel et va les soumettre à une expérience visant à vider leur mémoire de leur savoir sur la substance. L'ultime étape de son règne avant de combler définitivement sa mégalomanie et de devenir l'égal d'un dieu.

Roman en accès libre sur simple demande :
cyrilletamere.wixsite.com/llyrics-erozion
ou par mail : contact@opuscorpus.com

DISTINCTION

Jean-François Carenco Commandeur de la Légion d'honneur

Le 1er Janvier dernier, M. Jean-François Carenco a été élevé au grade de commandeur de la légion d'honneur, 3e degré de cet ordre. Cette distinction rend hommage à une longue carrière de haut fonctionnaire, entièrement dévouée au service public de notre pays.
Diplômé d'HEC et de l'ENA, Jean-François Carenco a été notamment directeur général du District de Montpellier auprès de Georges Frêche (1re intercommunalité avant l'Agglomération puis la Métropole), avant de rejoindre une carrière préfectorale. Il la clôturera trente ans plus tard, comme Préfet de Paris et d'Île-de-France avant de devenir Président de la Commission de Régulation de l'Énergie, l'autorité administrative indépendante, la CRE.
Engagé socialement dans la cité, il assure la présidence de l'association Coallia qui apporte un accompagnement social et de logement aux personnes les plus précaires. Il préside aussi aux destinées de l'Opéra de Montpellier.
En recevant cette distinction Jean-François Carenco, Clapiérois depuis 1985, remplit notre population de fierté.

DIVERS

JEUNESSE

À Clapiers, on a marché sur la Lune

COURT MÉTRAGE

Pour leur film de fin d'études, six étudiants de l'école d'effets spéciaux de l'école montpelliéraine ARTFX ont emmené Clapiers sur la Lune. En effet, ils ont réalisé leurs prises de vue en extérieur… dans la salle Georges Dezeuze de l'Espace Culturel Jean Penso. Sur la scène, transformée en une plaine lunaire criante de vérité, a évolué le personnage principal de leur parodie de film de science-fiction : Moon Taker (Gardien de Lune), une vision grinçante et décalée des effets du tourisme de masse. Une part de Clapiers s'est donc retrouvée sur orbite, à grand renfort d'effets 2 et 3D dignes d'Hollywood, dans cette œuvre récompensée d'un Coup de cœur par le jury d'ARTFX. Vous ne regarderez plus la Lune de la même manière.

/ VIE ASSOCIATIVE

INTERVIEW

CLAP'BIKE, LA LIBERTÉ SUR DEUX ROUES

Pour apprendre ou pratiquer le VTT dans une ambiance dynamique et motivante, Clap'Bike est faite pour vous. Structurée autour des activités liées au vélo, du loisir à la compétition, l'association vous emmène à la découverte des beautés de la nature clapiéroise. Clap'Bike défend également le choix du vélo dans les déplacements urbains. Ses moniteurs brevetés d'état encadrent une école VTT pour jeunes et pour adultes (unique dans la région) qui prépare aussi aux compétitions de Fédérale Française de Cyclisme. Le président de Clap'Bike, Emmanuel Douzery, nous présente cette structure qui donne des ailes aux VTTistes clapiérois.

Comment et quand l'association Clap'Bike est-elle née ? Dans quel esprit ?

L'association Clap'Bike est née en septembre 2008. Son esprit est de promouvoir la pratique du vélo tout terrain sous toutes ses formes (randonnée, enduro, descente, cross-country, trial) pour les adultes et les enfants. L'idée est d'accroître l'usage du vélo, de contribuer à améliorer la sécurité des pratiquants et la bonne insertion du VTT dans l'environnement naturel et urbain, dans le respect des réglementations en vigueur. Clap'Bike contribue notamment à l'apprentissage du VTT en vue de sa pratique de loisirs et organise pour cela des cours, hebdomadaires pour les jeunes et mensuels pour les adultes.

Parmi tous les sports cyclistes, qu'est-ce qui fait l'attractivité du VTT ? Peut-on apprendre seul à en faire ?

Le VTT est un sport de pleine nature, qui permet de découvrir cette dernière en toutes saisons, de s'y déplacer et d'y randonner le plus souvent hors des sentiers battus, et avec la possibilité de se retrouver au milieu d'étonnants éléments de paysage voire d'architecture.

Et objectivement, plus les sentiers sont étroits, voire accidentés, plus la pratique est ludique et plus les VTTistes se régalent. En revanche, il n'est pas facile d'apprendre seul à faire du VTT, car c'est un sport à la fois très technique, physique, et engagé. Les activités et les sorties se font donc en groupe afin de faire jouer la convivialité et l'émulation.

À quel public le VTT s'adresse-t-il ? Sous quelle(s) forme(s) ? Où vos activités se déroulent-elles ?

Le VTT s'adresse à toute personne, à partir de l'âge de 7-8 ans, ayant l'envie de pratiquer le vélo, de découvrir son environnement immédiat — qu'il soit naturel ou urbain — et de s'y déplacer. Nos activités sont respectueuses de l'environnement : elles se déroulent dans les environs immédiats de Montpellier, de Clapiers et des villages voisins, dans la garrigue et dans les bois. Les efforts consentis et les satisfactions sont immédiats : il est parfois difficile de monter, notamment lorsque le terrain est raide et caillouteux, mais il est alors agréable de redescendre dans de larges chemins ou d'étroites monotraces ! Et par nos trajets, nous contribuons à maintenir et à entretenir le patrimoine des itinéraires locaux.

EMMANUEL DOUZERY EN 5 POINTS :

☑ **Une devise :** Faire et laisser braire
☑ **Un modèle :** Mark Wayne Chase (botaniste et spécialiste des orchidées)
☑ **Un plat :** La blanquette de veau
☑ **Un lieu de vacances :** Les Alpes ou les Pyrénées, au-dessus de 1000 m.
☑ **Un film :** Le nom de la rose

À VOS AGENDAS

SANTÉ

DON DE SANG

MAR. 2 FEV.,
14 h 30-19 h

Salle Jean-Louis Barrault

Il n'y a pas d'heure pour SAUVER DES VIES
Vous êtes autorisés à vous déplacer pour aller donner votre sang. N'oubliez pas votre attestation de déplacement pour toute sortie après 18 h, en cochant la case :
☑ *Aide à personnes vulnérables pour un don de sang*
☑ *Mission d'intérêt général pour nos partenaires bénévoles.*

L'Etablissement Français du Sang a besoin de nous sur la durée et de manière régulière, car les besoins en produits sanguins restent constants.

Êtes-vous éligible au don de sang ?
https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner?

port du masque obligatoire

PASSAGE DU MAMMOBILE

VEN. 19 FEV.,
9 h-18 h

Centre œcuménique JACOU

Passage du Mammobile pour le dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Bienvenue au sourire de
Sympho BERNARD KASIMU,
le 10/11/2020
et nous adressons tous nos vœux à ses parents et famille.

DÉCÈS

Nous partageons
la peine des familles de
Jeannine ANTIGNAC, veuve PELLISSIER,
le 30/11/20/20
Yvonne NADAL, veuve GAZO,
le 03/12/2020
Teresa RODRIGUEZ SEVA, veuve BAILEN SANCHEZ,
le 04/12/20/20
Philippe LOSGUARDI,
le 10/12/2020
Alain ESCANDE,
le 22/12/2020
et leur adressons
nos sincères condoléances.

Votre courtier sur CLAPIERS
Rdv au bureau ou à domicile
Prêt immobilier
Défiscalisation
Rachats de crédits
Assurance de prêt
06 03 99 07 29 - mail : carine.dourdet@cdcourtage.fr
COURTAGE

aie
AGENCE IMMOBILIERE EUROPEENNE
ESTIMATION OFFERTE
ACHAT
VENTE
LOCATION
3 place Max Leenhardt 34830 CLAPIERS 04 67 92 49 70 www.immoeurop.com
SNPI
LOGIC-IMMO.COM
bien'ici
interkab AGENCE MEMBRE
leboncoin.fr
MeilleursAgents
Seloger
RCP Transaction, MMA IARD 14 bld Marie et Alexandre Oyon 72030 Le MANS cedex 09 Garanties financières : C.E.G.C. 16 rue Hoche tour Kupka 92919 La Défense CEDEX Médiateur MEDICIS 73 bld de Clichy 75009 PARIS Carte pro Gestion et Transaction N° 3402 2016 000 006 073

RESTAURANT CUISINE TRADITIONNELLE & FAIT MAISON
OUVERT (HORS COVID-19)
Le midi, du lundi au vendredi
Le soir, vendredi et samedi
On espère vous retrouver très vite !
le Cartel des Saveurs
Produits frais & de saison
Salle climatisée ou terrasse ombragée en bordure de forêt
Evénement, séminaire, privatisation sur demande
PRIVE
06 50 39 07 63 - 04 67 55 62 59
ZAE la Plaine - 3 rue Jean Monnet - CLAPIERS
Le Cartel des saveurs
www.le-cartel-des-saveurs.fr

CONFLITS
LITIGES
NON-DITS
RESSENTIMENT
1er RDV NON FACTURÉ
MÉDIATION
particuliers & entreprises
Muriel BONNAUD-DERODE
Médiatrice Agréée et Certifiée
Prévention, gestion et résolution de tout type de conflit
Décisions pouvant être homologuées par le Juge
Coût : variable selon ressources, prise en charge possible
www.bonnaud-derode.fr
06 22 02 53 09 - derodemuriel@gmail.com